



TÉMOIGNAGE C

Pièce de référence pour le contrôle de la sensibilité des liqueurs magnétiques

INTRODUCTION

Le témoin figure à l'annexe B, § B.2 de la norme EN ISO 9934-2 sous la référence «Pièce de référence type 2». Celle-ci figurait déjà dans l'annexe A de la norme AFNOR NF A 09-570 sous la référence Témoin C. C'est un générateur à gradient de champ magnétique. La norme impose que la valeur du champ tangentiel aux positions ± 4 cm soit de 100A/m.

DESCRIPTION

Le témoin C est composé de deux barrettes rectifiées en acier doux, assemblées entre elles et comportant un entrefer de 0.015 mm. De part et d'autres de ces barrettes sont situés deux aimants montés tête bêche de manière à ce que chaque barrette comporte à son extrémité un pôle nord et un pôle sud.

La longueur du spectre lue à droite et à gauche renseigne sur la qualité du produit contrôlé.

UTILISATION

La pièce de référence est utilisée systématiquement pour :

- Contrôler la performance de détection des liqueurs et poudres magnétiques lors du contrôle qualité à l'issue de leur fabrication (§7.1.1 de la norme EN ISO 9934-2) et en cours d'utilisation (§7.1.2 de la norme EN ISO 9934-2)
- Comparer l'efficacité des liqueurs et poudres magnétiques par rapport à des échantillons de références (en général produit neuf ou récent non utilisé)
- Comparer la performance des poudres et liqueurs de divers types de la même source ou de sources différentes.

